

Le Président

à

Mesdames, Messieurs les Maires
et Présidents d'Établissements Publics**Très important**

Mesdames, Messieurs,

Objet : Elections des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires (CAP), à la Commission Consultative Paritaire unique (CCP) et au Comité Social Territorial (CST).

Service émetteur :

Gestion des Carrières et
des Instances Paritaires

Dossier suivi par :

Catherine BETOUT

Tél. : 02 76 86 31 50

E-mail : catherine.betout@cdg76.fr

N/ Réf. : CB/SV/CDG76

Pièces jointes :

- Extrait de la liste électorale pour les CAP
- Fiche pratique 52
- Mode d'emploi « saisie des agents contractuels »

Le renouvellement général des représentants du personnel siégeant dans les instances représentatives des 3 fonctions publiques, interviendra le **8 décembre 2022**.

Dans cette perspective, la préparation des listes électorales est une étape indispensable au bon déroulement du processus électoral. Dans ce domaine, chaque scrutin est différent.

La situation des agents travaillant dans votre collectivité doit être prise en compte le jour des élections, soit au 8 décembre 2022.

1 - Commissions Administratives Paritaires (CAP)

Vous trouverez, en pièce jointe, la liste électorale de vos **agents titulaires**. Un contrôle par vos soins est **indispensable** à l'aide de la fiche pratique 52 « composition des listes électorales » que vous trouverez ci-jointe. Après vérification, vous devrez nous retourner cette liste avec vos éventuelles annotations et les arrêtés individuels de vos agents en cas de changement de situation administrative (titularisation, départ, disponibilité, détachement, modification de durée hebdomadaire, etc...). **La date de naissance doit être également vérifiée.**

Rappel : une CAP est créée pour chaque catégorie de fonctionnaires (A, B, C) auprès du Centre de Gestion auquel est affilié la collectivité ou l'établissement.

2 - Commission Consultative Paritaire unique (CCP)

Le Centre de Gestion n'a pas en charge le suivi des agents contractuels travaillant dans les collectivités. Il vous est donc demandé, si vous employez ce type de personnel, de les inscrire sur notre logiciel Ciril via notre site internet. Dès la saisie effectuée, il vous est demandé, d'envoyer par voie postale, une extraction de votre liste, accompagnée de l'ensemble des contrats justifiant de la qualité de chaque électeur, à votre gestionnaire de carrières (se référer au mode d'emploi joint).

Rappel : Une CCP unique est créée auprès du Centre de Gestion auquel est affilié la collectivité ou l'établissement à destination des agents **contractuels relevant du droit public.**

.../...

3 - Comité Social Territorial (CST)

A destination des collectivités de moins de 50 agents relevant du comité social territorial intercommunal du Centre de Gestion.

En plus des agents contractuels de droit public, vous devez également inscrire les agents contractuels de **droit privé** pour cette instance sur notre logiciel Ciril via notre site internet (même procédure que pour les agents contractuels de droit public, se référer au mode d'emploi joint).

Je vous remercie par avance de retourner au Centre de Gestion au plus tard le 18 juillet 2022 :

- **L'ébauche de la liste électorale pour les CAP avec vos corrections accompagnées des arrêtés justifiant les changements de position des agents titulaires,**
- **La liste récapitulative de vos agents contractuels de droit public et/ou privé, accompagnée de l'ensemble des contrats justifiant la qualité d'électeur.**

Vous pouvez trouver l'ensemble des informations relatives aux élections professionnelles (guides, modèles, calendriers détaillés...) sur le site Internet du Centre de Gestion (<http://www.cdg76.fr/>), rubrique élections professionnelles.

Comptant vivement sur votre collaboration tout au long de ce processus électoral et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président
Jean-Claude WEISS



Le courrier doit être adressé à Monsieur le Président du Centre de Gestion.